

## **TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

### **CONSULTATION ECRITE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DU 28 JUIN 2024**

#### **RÉSOLUTION 1**

##### **APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AU BUREAU**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat de <193 160> €.

L'Assemblée générale donne au Président, aux membres du Conseil d'administration et du Bureau quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale confirme ainsi qu'aucun des administrateurs ne pourra être tenu responsable des actes de l'Association, et s'engage à ne pas les mettre en cause au titre des décisions prises au cours de la présente Assemblée générale.

#### **RÉSOLUTION 2**

##### **AFFECTATIONS LEGALES DU RÉSULTAT**

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 193 160 € en totalité au solde créditeur du compte « Report à Nouveau ».

#### **RÉSOLUTION 3**

##### **CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L. 612-5 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

#### **RÉSOLUTION 4**

##### **DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.